Le capitaine Searles, sous adjudant-général de la brigade de Stark weather, est tué.

La batterie H. du 5me artillerie, a été perdue puis reprise par le 7me de l'Indiana.

La bataille n'est pas terminée. Elle recommencera probablement demain.

Les prisonniers confédérés assurent que les corps des généraux Hill, Polk, Johnston et Longstreet ont pris part à l'action.

Nos hommes sont dans les meilleures dispositions et impatients de recommencer la lutte.

☞ La dernière victoire des confédérés va avoir pour effet de ranimer le courage des braves défenseurs de Charleston, dont la situation commence à devenir critique.

Dans une récente attaque contre les travaux de défense de Charleston deux canonnières fédérales ont été désemparées.

## FAITS DIVERS.

☞ M. Rémi Raymond a été élu dans le comté de St. Hyacinthe par une forte majorité sur son concurent M. Papineau. M Raymond entre dans le camp de l'opposition.

☞ M. Henri Monck, fils de Son Excellence le gouverneur-général, est parti pour l'Angleterre.

—*Court traité sur l'art épistolaire.* La quatrième édition de ce petit ouvrage si bien recommandé par la presse, et en même temps si fort apprécié du public, étant épuisée, une autre édition doit être imprimée immédiatemen à l'atelier typographique de *La Gazette de Sorel.* Avis sera donné au public dès que les exemplaires de cette édition seront déposés chez les libraires. Nos confrères de la presse nous obligeraient beaucoup en reproduisant cet avis.

On écrit de Paris, relativement aux affaires mexicaines :

"Les journaux propagent toutes sortes de bruits sur les obstacles que rencontrerait à Vienne l'acceptation de la couronne du Mexique par l'archiduc Maximilien. On parle de divisions au sein de la famille impériale, d'opposition des ministres, de conseils de famille qui décideraient du refus ou de l'acceptation. Le *Constitutionnel* assure que toutes ces rumeurs sont de pure invention. "L'archiduc Maximilien, dit-il, se rendra au vœu du peuple mexicain, si, comme tout porte à le croire, le peuple mexicain confirme le vote de l'assemblée des notables"

"La députation nommée par l'assemblée des notables de Mexico pour se rendre auprès de l'archiduc Maximilien se compose de huit personnes. Trois de ses membres, dit la *France.* MM. Gutierez de Esarada, président ; José Maria Hidalgo et Antonio Escandon, sont déjà en France. Les cinq autres se sont embarqués le 16 août à la Vera-Cruz sur le paquebot-poste *Tampico,* qui arrivera le 16 de ce mois à Saint-Nazaire. La députation partira le 20 septembre de Paris et se rendra près de Trieste, au château de Marimar, qu'habite l'archiduc, pour lui remettre le décret officiel de l'assemblée des notables et lui demander d'accepter la couronne du Mexique. Si le prince accueille cette demande, on le suppliera de vouloir bien déférer au vœu des populations, en allant sans retard au milieu d'elles. On regarde comme très important qu'il puisse prendre la direction des affaires à partir du 1er janvier prochain. On répare en ce moment une frégate mexicaine a laquelle on vient de donner le nom de *Notre Dame de Guadalupe.* Elle fera, au mois d'octobre prochain route pour Trieste, afin de se mettre à la disposition du prince.

"On ajoute que la réponse du prince Maximilien, présumée favorable, sera le point de départ de l'émission d'un emprunt de 500 millions, qui sera soucrit très promptement par des maisons anglaises et françaises. Sur cet emprunt, on prélèverait les frais de guerre de la France, qui se montreraient à 170 millions environ. L'emprunt lui-même serait garanti par les ressources dès à présent reconnues du Mexique, qui, grâce à ses mines mieux exploitées et à ses douanes, pourrait fournir des annuités de remboursement d'au moins 50 millions. L'emprunt pourrait donc être rembourse en dix années.

"Il est évident que ce programme peut être modifié d'ici à l'émission; mais les bases ci-dessus sont tenues pour le moment comme sérieuses."

*Bataille de dames.*—Une société de dames était reunie, il y a quelques jours, dans une maison de campagne, près de Gray's Ferry (Maryland.) On chantait et on dansait. L'une des dames de la compagnie, par distraction sans doute, fredonna un air de la chonson séditieuse *Bonnie Blue Flag.* Vous êtes une rebelle, Madame"—s'ecria une des assistantes, et d'un regard courroucé, elle foudroya la malencontreuse cantatrice ; celle-ci prit la mouche à son tour, et la chose tourna au tragique.—"Rebelle ! y songez-vous, Madame ; si nous avions des pistolets, je vous provoquerais, et peut être n'auriez-vous plus tant d'audace." Cette provocation tomba comme la foudre ; on se regarda, on baissa les yeux et personne ne souffla mot ; on était consterné. Une jeune personne de treize ans, lo fille de la maison, moins impressionnée par cette petite comédie, lâcha un mot qui détentit la situation.—"Nous avons des pistolets ici, dit elle,—mais il ne sont pas chargés. C'est bon pour des dames ; je vais les chercher." On profita de la naïveté pour se dérider ; on rit et on allait oublier lorsque l'enfant terrible revint triomphante, les armes à la main. La première impression était passée ; les deux heroïnes de l'escarmouche avait souri elles-mêmes, et l'incident tourna à la plaisanterie.—"Eh bien ! dit la belle patriote qui avait ouvert le feu, savez-vous que nous ferions belle figure, toutes deux, à vingt-cinq pas et faisait feu au signal.—Voyons ; essayons." On eut le spectacle pour rire. On choisit des témoins ; on marqua les places ; on mit les deux adversaires en position le pistolet au poing ; on frappa dans les mains ; une, deux trois....Un coup de feu partit, et la dame de Baltimore tomba à la renverse. Elle n'était pas tuée cependant, ni blessée grièvement, mais egratignée au bras par une balle qui avait été briser une glace derrière elle ! Plus d'une des assistantes s'était évanouie ; la blessée avait la manche et le corsage de sa robe tachés de sang : il y eut une scène de confusion indescriptible ; puis on s'informa on interrogea, et l'on apprit enfin que l'un des pistolets avait été chargé pour le 4 juillet. Nouvel exemple du danger qu'il y a—pour les dames surtout—à jouer avec les armes à feu !

☞ UNE ENTREVUE AVEC LAMARTINE.—Une entrevue personnelle avec Lamertine, dit le correspondant du "News," doit faire époque dans la vie d'un homme qui, dès ses jeunes ans a suivi de son admiration enthousiaste le grand poète.

Je viens de voir ce bon, cet excellent homme duquel j'avais lu et entendu dire tant de belles choses. L'entrevue a eu lieu dans sa modeste maison de la rue Ville-l'Evêque, au cœur de Paris. Ployé sous le poids des ans, accablé de dettes, et rongé de chagrin de la perte de sa femme, l'aspect de ce vénérable vieillard a produit sur moi une impression de tristesse indéfinissable.

Une sorte de solemnité funéraire régnait dans l'appartement ; l'expression des tableaux, la gravité de l'ameublement, encadrant la tête blanche de l'homme malheureux, portant sur son visage calme les traces profondes de ses souffrances, donnaient à l'ensemble de cette existance une sombre et douloureuse phisionomie. C'est une ruine majestueuse qui tombera bientôt ; la France et le monde entier pleureront prochainement Lamartine Qui lui succédera dans les lettres, qui occupera sa place dans les les cœurs et les esprits ? En consistance politique, en littérature et en nobles de charite ?

Quelle honte pour la France riche et brilante qu'il a illustrée, de laisser cet homme finir ses derniers jours dans les poignantes et vulgaires souffrances causées par des embarras d'argent. Ah ! que j'ai désiré être riche, en voyant ce triste intérieur, en causant ce beau caractère. Quelle joie j'eusse éprouvée, si d'un trait de plume j'avais pu délivrer le grand poete de tout ennui materiel et lui rendre dans tout son éclat son génie avec la richesse et l'indépeudance ! Je n'ai jamais tant souffert de l'impuissance de ma fortune que quand j'ai entendu Lamartine se plaindre avec amertune de sa pauvreté causée en partie, m'a-t-il, dit, par la friponnerie d'un éditeur de New-York.

LE CANON PARROTT.—Le canon rayé de parrott dont se sert le gouvernement americain à bord des nouveaux *Moniteurs,* ainsi que comme pièce de siége, est une arme formidable, ainsi qu'on peut s'en faire une idée par la comparaison avec l'estimé d'une force connue. Ainsi, à la distance de deux milles, un seul boulet exerce sur une muraille l'effet que produiraient sur un ciseau de dix pouces de diamètre les coups réunis de 200 marteaux de forgeron de 100 livres chaque, tombant à la fois d'une hauteur de dix pieds. Maintenant on peut se faire une idée de celui que peuvent produire les batteries au général Gilmore dirigées sur le fort Sumter, lorsqu'on saura qu'elles se composent de 6 canons de 200 livres, 50 de 100 livres et 10 de 400 livres.

Chacun des *Moniteurs* porte deux de ces canons.—*La Tribune.*

## COMPAGNIE DU RICHELIEU.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE
ENTRE
**MONTREAL ET QUEBEC,**
ET
**LIGNE REGULIERE**
ENTRE

*Montréal et les Ports de Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption et autres Ports intermédiaires.*

Jusqu'à Avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit, savoir :

Le Vapeur *Europa,* Capt. P. E. Cotté, partira du Bassin ordinaire pour Québec tous les lundis, Mercredis et Vendredis soirs, à 7 heures précises, arrêtant, en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Vapeurs Océaniques, à Québec, seront certaines de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce Vapeur, vû qu'un *tender* devra les transporter aux Vapeurs Océaniques, et cela sans charge extra.

Le Vapeur *Columbia,* Capt. J.-B. Labelle, partira pour Quebec tous les Mardis, Jeudis et Samedis soirs, à 7 heures précises, arrêtant, en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan.

Le Vapeur *Napoleon,* Capt. Jos. Duval, partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières tous les Mardis et Vendredis, 3 heures P. M., arrêtant, en allant et revenant, à Sorel, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamachiche et le port St. François, et partant de Trois-Rivières pour Montréal tous les Dimanches et Mercredis, à 3 heures P. M.

Le Vapeur *Victoria* Capt. Ch. Daveluy, partira du Quai Jacques-Cartier pour Sorel tous les Mercredis et Vendredis, à 3 heures P. M., arrêtant, en allant et revenant, à St. Sulpice, Lavaltrie, Lanoraie et Berthier, et partira de Sorel tous les Lundis et Jeudis matin, à 5 heures.

Le Vapeur *Chambly,* Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chambly tous les Mardis et Vendredis, à 3 heures P. M., arrêtant, en allant et revenant, à Verchères, Contrecœur, Sorel, St. Ours, St. Denis, St. Antoine, St. Marc, Belœil, St. Hilaire, St. Mathias, et partira de Chambly pour Montréal tous les Dimanches, à 5 heures P. M., les Mercredis à Midi.

Le Vapeur *L'Etoile,* Capt. P. E. Malhiot, partira du Quai Jacques-Quartier pour Terrebonne tous les Lundis Mercredis et Vendredis à 3 heures P. M., les Samedis à 4 heures P. M., arrêtant, en allant et revenant, au Bout de l'Ile, Rivière-des-Prairies et Lachenaie, et partira de Terrebonne tous les Lundis et Jeudis à 7 heures A. M., les Mardis à 5 heures A. M., et les Samedis à 6 heures A. M.

Le vapeur *Terrebonne,* Capt. L. H. Roy ; partira du Quai Jacques-Cartier pour L'Assomption tous les Lundis, Mardis et Vendredis à 3 heures P. M., et les Samedis à 4 heures P. M., arrêtant, en allant et en revenant, à Boucherville, Varennes et St. Paul l'Hermite, et partira de l'Assomption les Lundis et Jeudis à 7 heures A. M., les Mardis a 5 heures A. M., et lee Samedis a 6 heures A. M.

☞ Les passagers laissant Ottawa le matin par le Vapeur QUEEN VICTORIA arriveront à Montréal à 4.30 P. M., ou ils seront à temps pour profiter de la ligne.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No 29, rue des Commissaires.

J. B. LAMÈRE,
Agent-Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, Montréal, 27 mai 1863.

## J. M. HICKEY
AVOCAT, PROCUREUR, ETC., ETC.
**OFFICE**
*Vis-a-vis la Poste-Office*
**OTTAWA.**

*Territoire St. Maurice* ; au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, Trois-Rivieres, le 25 d'Août prochain.

*Territoire Saguenay* ; à la Grande Baie, le 28 d'Août prochain.

*Territoire Chaudière et Madawaska* ; au Bureau de l'Agent des bois, Rivière du Loup, (Fraserville,) le 30 de Septembre prochain.

*Territoire de la partie inférieure du St. Laurent* ; au Bureau de l'Agent des bois de la Couronne, Trois Pistoles, le 2 d'Octobre prochain.

*Territoire Ontario* ; au Bureau de l'Agent des bois de la Couronne, Belleville, le 5 d'Octobre prochain.

*Territoire de la partie inférieure de l'Ottawa* ; au Bureau de l'Agent des bois de la Couronne, à Ottawa, le 9 d'Octobre prochain.

*Territoire St. François* ; au Bureau de l'Agent des bois de la Couronne, St. Hyacinthe le 1er d'Octobre prochain.

*Territoire Huron, Supérieur et de la Péninsule du Canada Ouest* ; au Queen's Hotel, Toronto, le 1er d'Octobre prochain.

*Conditions de la Vente.*

*Premièrement.* Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par encan public, à tel point d'enchère, outre la rente foncière ordinaire, que pourra déterminer le departement des Terres de la Couronne.

Les limites seront adjugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncrere de la premiere saison devront être payés, dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

*Secondement.*—Les personnes à qui les limites seront adjugées, seront tenues de faire tirer les lignes des limites, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

*Troisièmement.* Toutes les limites, dont il sera disposé sur la riviere St. Maurice et ses tributaires, seront sujettes à une charge annuelle au profit du Fonds du Chemin de St. Maurice, à raison de quarante piastres par cinquante milles carres d'étendue ; cette charge devant être payée chaque saison préalablement à l'émanation de la licence.

*Quatrièmement.* Les licences seront emises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

*Cinquièmement.* Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Pour toute information sur les limites qui doivent être offertes en vente, on pourra s'adresser aux bureaux des bois de la Couronne dans les localités respectives, le et après le Quinzième jour du mois prochain.

On pourra voir, aussi, au Queen's Hotel, Toronto, le et après la même date, un tracé des limites offertes en vente sur le lac Huron.

W M. McDOUGALL.
Commissaire.

## ANNONCES NOUVELLES

## BAZAR.

UN GRAND BAZAR, pour le bénéfice de la SOCIÉTÉ ST. VINCENT DE PAUL. (conference Canadienne) aura lieu durant le mois d'Octobre prochain.

Le BAZAR sera ouvert Mardi 6 Octobre e sera continué pendant le reste de la semaine dans le "TEMPERANCE HALL, (ville centrale ;

Toutes personnes désirant aider à ce Bazar sont priées d'envoyer leurs contributions à MADAME E. VARIN, présidente du COMITÉ du dit BAZAR.

MDE. E. VARIN.
*Présidente.*

Ottawa 23 Sept : 1863.

## NOUVELLE LIBRAIRIE.

LE soussigné informe les citoyens d'Ottawa, et des environs qu'il a ouvert un nouveau magasin de livres dans le magasin anciennement occupé par M. C. W. Bangs, Chapelier, rue Sussex, où l'on trouvera un grand assortiment de livres d'école, Anglais, Français; aussi Papier, Envelopes, Encre, Plumes, Cahiers, Crayons, Ardoise, etc. etc., On trouvera aussi un bon assortiment de livres d'histoire et de prières, et blancs de livres de toute grandeur et à bien bon marché.

Le soussigné espère qu'avec un profit raisonnable meriter le patronnage des citoyens d'Ottawa et des environs.

Vous trouverez aussi à cet établisement, les journaux Français publiés dans le Haut & Bas Canada ainsi quetous les journaux Anglais

Thélesphore Turgeon
Libraire et Relieuer
Rue Sussex Ottewa.

## MEUBLES ! MEUBLES !!

[illegible] la Rue [illegible] cer à ses [illegible] qu'il a à co [illegible] son magasin tous les meubles que l'on désire se procurer, tel que Bureaux, Couchettes Sofas, tables, chaises, lave-mains etc. etc.,

Ayant sous son contrôle les *meilleurs ouvriers* de la ville, il recevra en tout temps, toutes les commandes qu'on voudra bien lui donner.

PIERRE DUMAS.
Rue Dalhousie,
Ottawa

## BOIS ET FORETS.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

*Québec,* 24 *Juillet* 1863.

est par les présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe tim ber berths), dans les territoires aura lieu aux places et jours sousées, et sera sujette aux conditions tionnées, savoir.

# Le College St. Joseph, Ottawa, H. C.

## SOUS LE PATRONAGE DE SA GRANDEUR, Mgr., L'EVEQUE D'OTTAWA.

Cet établissement est situé dans une des parties les plus salubres et les plus pittoresque du Canada. Il a été fondé par sa Sa Grandeur Monseigneur J. E. GUIGUES, Evêque actuel d'Ottawa dans le but de procurer à la jeunesse du Canada Central l'éducation que l'on puise ordinairement dans les Collèges.

La cité d'Ottawa ayant été élevée depuis à la haute position de capitale du Canada a acquis un degré d'importance qui a porté Sa Grandeur à donner à son institution une plus grande sphère d'utilité, et rien n'a été épargné par Sa Grandeur pour rendre cet établissement égal en tous points aux autres Collèges de la Province.

L'administration du Collége St. Joseph est confiée à la société des Oblats de Marie Immaculée. Les RR. Pères sont assistés dans leur charge par plusieurs autres professeurs ecclesiastiques et laïques.

Les batisses sont spacieuses, bien aérées et possèdent toutes les qualités désirables pour une maison d'éducation. Attenant est une cour de plusieurs arpents d'étendue et une large salle où les élèves peuvent prendre leur récréation les jours de pluie et de grand froid

Le programme des etudes comprend les quatre littératures, Française, Anglaise, Latine et Grecque, les mathématiques, la Rhétorique, les diverses branches de la philosophie, la musique vocale et instrumentale, et tout ce que l'on enseigne ordinairement dans les meilleurs maisons d'éducation

Un appareil considérable d'instruments de Physique et de Chimie facilite beaucoup, en ajoutant grandement à son intérêt, l'étude de ces deux sciences.

Mais un avantage incontestable qu'a cet établissement sur tous les autres Collèges de la province, c'est la grande facilité qu'out les Elèves d'apprendre l'Anglais et le Français. Aussi est on charmé de voir chaque année à la distribution des prix des Elèves Canadiens remplir des rôles dans les Pièces Anglaises et "vice versa."

Un cours Commercial confié à des professeurs expérimentés et habiles ent aussi offert à ceux des Elèves qui préfèrent ne pas suivre le Cours Classique.

La discipline du Collége ajoute beaucoup à ses autres avantages. Dans tous les départements on tient la main à ce que l'ordre le plus parfait prévaille. On fait une attention particulière à la propreté, aux convenances, à ces traits de caractère par lesquels les Elèves pourront plus tard se conquérir le respect et l'estime de la société. Inutile d'ajouter que l'éducation religieuse est un des objets spéciaux de la solicitude des Professeurs. Néanmoins, les Elèves protestants ne sont pas tenus d'assister aux exercices religieux de la communauté.

## CONDITION :

| | |
|---|---|
| Pension (lavage compris) | $100.00 |
| Demi-pension | 50.00 |
| Externes | 16.00 |

Honoraires du Médecin extra.

Chaque semestre doit être invariablement payé d'avance.

Jusqu'ici les Elèves n'ont pas eu de Costume particulier. Il n'en sera pas encore ainsi pour les Dimanches et les jours où communauté aura à paraitre en public, un uniforme spécial sera requis. La description en sera donnée le jour où les Parents amèneront leurs enfants.

Les Parents et Tuteurs des Elèves voudront bien se rappeler que la rentrée a été fixée au 3 du mois de Septembre. Ils sont instamment priés de les envoyer au jour indiqué.

OTTAWA, 9 Sept. 1863.

## PENSIONNAT

**Des Jeunes Demoiselles tenu par les Religieuses Sœurs Grises du Couvent d'Ottawa.**

—oo—

Les Religieuses Sœurs Grises d'Ottawa s'efforcent de donner aux jeunes personnes que les parens confient à leur sollicitude les vertus et toutes les connaissances convenables à leur sexe. Elles ne négligent rien de ce qui peut contribuer à entretenir ou à améliorer leur santé, à donner l'haitude de l'ordre de la propreté et de la bonne tenue. La position spéciale de la ville d'Otawa donne la facilité aux élèves de se former à l'etude de la langue anglaise et française. L'air salubre du lieu, une nourriture saine et abondante, et les soins assidus des maitresses, donnent aux parens toutes les garanties désirables pour la santé des élèves.

**Enseignement.**

Le cours d'instruction comprend la lecture, l'écriture, la grammaire française et la grammaire anglaise, la géographie en anglais et en français, l'usage des Globes, l'histoire ancienne et l'histoire moderne, la littérature, la mythologie, l'arithmétique, la géometrie, l'algèbre, la tenue des livres, la botanique, la physique, la chimie l'Economie domestique le tricotage, l'ouvrage à l'aiguille en tout genre. On donne des leçons de musique, de dessin, de peinture, mais ces leçons diverses doivent être payées en sus de la pension.

**Condition de la Pension**

| | | |
|---|---|---|
| Pension | $72.00 | Payable par quartier et toujours par avance. |
| Demi Pension | 36.00 | |
| Quart de Pension | 16.00 | |
| Musique | 20 00 | |
| Usage du Piano | 2.00 | |
| Blanchissage | 11.00 | |
| Objets nécessaires à l'entretien des pensionnaires | 1.65 | |

Le port de lettres, les soins du médecin, les livres, le papier, les plumes sont à la charge des parens. Aucune déduction n'est faite quand une elève se retire de Pensionnat avant l'expiration du mois commencé.

**Trousseau.**

Les jours ordinaires, les élèves peuvent porter tel habillement qu'elles veulent, mais les Dimanches et les Jeudis, elles ont en hiver, une robe de merino vert foncé, et en été une robe bleu-ciel ou blanche, outre les robes d'uniforme, chacune doit avoir une quantite suffisante de linge, un lit complet, deux serviettes de deux verges de long et trois quarts de large. Deux voiles de tulle, un blanc et un noir. Un couteau et une fourchette. Trois assiettes. Deux cuillières, une petite et une grande. Un bol pour lethé. Un gobelet d'étain fine.

Les effets de chacune des élèves doivent être numérotés. La forme des robes et des voiles que les élèves doivent porter, sera conforme aux usages reçus dans la maison. Les parens, avant de les faire confectionner, voudront bien prendre les informations nécessaires auprès des maitresses.

Toutes les eleves sont obligées de se conformer au culte public de la maison, mais aucune influence n'est exercée sur leurs principes religieux

Pour ne pas nuire aux succès des études, les élèves ne recevront de visites que le jeu

Il n'y aura que les pen · frereses-[illegible] sœurs, oncles, tantes et ceux ou celles qui auraient une autorisation spéciale des parens qui seront admis.

Les vacances annuelles durent six semaines, les Elèves seront libres de passer ce temps dans leur famille ou dans l'établissement.

Les lettres adressées aux elèves doivent être affranchies.

Mademoiselle portera No.

☞ La rentrée des elèves a eu lieu, mar di le 1er Sept.

## AVIS.

M. JOS. BELIVEAU prend occasion de son changement de Domicile pour remercier ses nombreuses Pratiques et le Public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu d'eux depuis cinq ans à l'Hotel Richelieu. Ayant loué cet Etablissement de nouveau, Rue St Vincent, No. 35, M. Béliveau se propose de continuer sa surveillance personnelle et son attention particulière au comfort de ses Pensionnaires et des Voyageurs qui voudront bien descendre à son nouvel Etablissement.

**Une Diligence Quotidienne**
Partira de l'Hôtel Richelieu, Rue St. Vincent, tous les Matins, à SEPT heures, pour Glasgow.

JOS. BELIVEAU,
Propriétaire.

26 août.

## CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUSMISSIONS adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Québec, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 11 SEPTEMBRE, pour le transport des Malles de Sa Majesté, six fois par semaine chaque route, pendant la clôture de la navigation entre

**OTTAWA et CARILLON**
**CLARENCE et GRENVILLE**
**GRENVILLE et CARILLON**
**CARILLON et VAUDREUIL.**

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du Contrat proposé peuvent être vus et des formules de Soumissions obtenues aux principaux bureaux de Postes sur ces routes.

EDWIN KING,
*Inspecteur des B. P.*

Bureau des Inspecteurs des B. P.

Montréal, 30 Juillet 1863.

## JEU DE BOU
TENU PAR
**T.**
*RUE RIDEAU.*

T. BELLEFEUILLE a ouvert le Salon et le JEU de BOULE occupés et tenus ci-devant par M. Post. M. Bellefeuille invite ses amis et le public en général à venir le visiter. L'ordre le plus parfait règnera tout le temps.

## ECOLE NORMALE JAQUES-CARTIER

LA rentrée de l'Ecole Normale Jacques-Cartier aura lieu JEUDI, le 10 SEPTEMBRE prochain, à 6 heures du soir. MM. les Elèves voudront bien se rappeler : 1o. qu'ils doivent apporter leurs certificats et leur extrait de baptême ; 2o. que le costume est obligatoire ; 3o. que la pension se paie d'avance par quartier.

Le Principal
H. A. VERREAU, Ptre.

Montréal, 26 aout

## CONCOURS PROVINCIAL AGRICOLE.
ET
## Industriel pour 1863.
OUVERT
**AUX DEUX CANADAS.**
Aura lieu à la
CITÉ DE MONTRÉAL.
**MARDI, MECREDI, JEUDI et VENDREDI**
**Le 15, 16, 17 et 18 septembre.**
DANS LE PALAIS DE CRISTAL.

Rue Ste.-Catherine et sur le terrain dans le voisinage immédiat, situé entre les rues Ste.-Catherine et Sherbrooke.

**Prix offerts,** 10,000 **a** 12,000.

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée, dans le département agricole, du secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 109, Graig, ou des Secretaires des Sociétés d'agriculture de Comté.

Dans le dépa tement insdustriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au sécrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande rue St.-Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samdi le 15 août prochain, au bureau du Secrétaire, No. 109 rue Graig à Montréal. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi le 22 août.

Dans le département industriel les entrées devront être faites le ou avant le 1er septembre au bureau de le Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque concurrent devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemins de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrents étrangers dans le département insdustriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser au soussigné, Secrétaire - conjoint du Conseil Agricole.

GEORGE LECLERE.
Séc. de la Chambre d'Agriculture.
A. MURRAY
Sé. de la Chambre des Arts et Manufactures